

santes. Ils ont tenté de matraquer les provinces en les entraînant dans des programmes coûteux que les moyens des provinces ne permettaient pas, et ensuite ils les sermonnaient sur le besoin de restriction.

Ce n'est pas une démonstration de force de la part d'un gouvernement central, mais plutôt une démonstration de faiblesse, d'étourderie et de stupidité.

Plus loin, monsieur l'Orateur, à la page 2 . . .

M. Béchard: Est-ce que l'honorable député me permettrait de lui poser une question?

M. Valade: L'honorable député pourra poser sa question plus tard.

A la page 2 du même texte, monsieur l'Orateur, on peut lire ce qui suit . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé, même si la présidence lui a alloué une minute supplémentaire, à cause de la question de privilège qui a été posée.

[Traduction]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, la motion du parti Crédit social fait état de la détérioration des relations fédérales-provinciales et l'attribue aux décisions unilatérales du gouvernement fédéral et à son refus de répondre aux exigences légitimes des provinces canadiennes. Je peux appuyer cette motion parce qu'il est évident aujourd'hui, et ce, depuis quelque temps, que le gouvernement en est un qui ne croit pas à la consultation, qui prend des décisions unilatérales peu importe la gravité de leurs conséquences possibles.

Permettez-moi de parler de certaines de ces décisions et de leurs conséquences pour la population canadienne. La décision la plus importante qu'ait prise le gouvernement, dont les conséquences désastreuses pour la population et qui a semé la discorde dans notre pays, fut celle qu'il a prise il y a environ deux ans et demi d'accorder la priorité absolue à la lutte contre l'inflation, même au prix d'un accroissement du chômage. Le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré lors d'une interview qu'il ne renoncerait pas à ses politiques anti-inflationnistes dussent-elles se traduire par un taux de chômage de 6 p. 100. Il a réussi magnifiquement, car pour presque tous les mois depuis deux ans ou plus, le taux de chômage désaisonnalisé est de 6 p. 100 ou plus.

Je n'ai pu m'empêcher d'être ému du discours éloquent et passionné que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) a prononcé cet après-midi. Ce n'est pas ce qu'il a dit mais plutôt ce qu'il n'a pas dit qui m'a intéressé. Ce n'était pas un accident. Avant de venir à la Chambre, le ministre présidait un des grands syndicats de la province de Québec. Il a fait un discours magistral aujourd'hui sans parler de chômage.

• (2100)

Quels sont les résultats? Le ministre nous a entretenus des merveilles qu'accomplit le pays et des conditions magnifiques qui règnent partout. Ma foi, au mois de mai 1972 on comptait 552,000 chômeurs. C'est presque 10,000 de plus que le nombre enregistré en mai de l'année dernière. Désaisonnalisé, le taux de chômage s'établissait à 6.2 p. 100 par rapport aux 6.3 p. 100 de mai 1971. Que dire de la province du ministre? Il n'en a pas parlé mais au

[M. Valade.]

Québec il y avait 206,000 chômeurs en mai 1972. C'est là une augmentation de 10,000 par rapport au chiffre de l'année antérieure.

M. Osler: Combien y en avait-il le mois dernier?

M. Orlikow: Le député de Winnipeg-Sud-Centre nous fait l'honneur comme d'habitude de ses inutiles interruptions

M. Osler: Combien y en avait-il le mois dernier comparativement au mois précédent?

Mr. Orlikow: Il y a peut-être à la Chambre des députés plus sots que le député de Winnipeg-Sud-Centre, mais ils sont assez intelligents pour se taire. Le député sait ou devrait savoir, s'il n'a pas l'esprit trop obtus, qu'on compare le chômage d'une année à l'autre en se servant du même mois. En mai 1972, il y avait 10,000 chômeurs de plus dans la province de Québec qu'en mai 1971; le taux de chômage désaisonnalisé dans la province de Québec en mai 1972 était de 8.1 pour cent.

Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) n'en a pas soufflé mot. Je veux comparer le silence du ministre aujourd'hui au genre de déclarations qu'il fit avant d'entrer à la Chambre. J'ai en main un exemplaire du mémoire soumis par la Confédération des syndicats nationaux au cabinet fédéral en février 1964, lorsque le ministre était président de cette organisation; je désire citer quelques paragraphes du passage traitant de chômage. Voici ce qu'on y déclare:

Au Canada, il n'existe pas de droit au travail pour un grand nombre de citoyens. Des centaines de milliers de Canadiens sont soit en chômage, soit mal payés ou alors ils se tracassent en pensant au jour où on leur dira qu'on n'a plus besoin de leurs services.

Il ne semble pas que le groupe de privilégiés qui ne souffrent pas du chômage s'inquiète beaucoup de l'aspect chronique du chômage massif au Canada.

Le ministre fait sans aucun doute partie du groupe des privilégiés; il n'a donc plus besoin de se soucier du chômage massif, comme il le faisait en 1964. Plus loin dans la déclaration, on lit ceci:

Au Canada, et plus particulièrement au Québec et dans les Maritimes, un taux de chômage de plus de 7 et de 10 p. 100 provoque quelques discours compatissants et de généreux projets . . .

Comme je l'ai fait remarquer, le mois dernier, le taux désaisonnalisé de chômage au Québec était de 8.1 p. 100 et l'ancien président de la Confédération des syndicats nationaux n'a même pas fait de discours compatissant maintenant qu'il est ministre. Puis, le ministre conclut en ces mots:

L'État doit avant tout s'occuper lui-même de diriger et orienter l'économie et la répartition des ressources et de créer des conditions qui assurent le plein-emploi et la sécurité sociale.

S'il y eut jamais un ministre qui a oublié les déclarations faites avant son entrée en politique, c'est bien le ministre de l'Expansion économique régionale. La décision du gouvernement fédéral de traiter le chômage comme une question sans importance fut unilatérale. Il y avait alors des provinces qui s'en préoccupaient et il y en a encore. Certaines ont fait appel au gouvernement fédéral et certaines le prient maintenant de s'efforcer de résoudre le chômage. Permettez-moi de citer un paragraphe d'une déclaration du premier ministre du Manitoba lors de la conférence fédérale qui s'est déroulée à Ottawa, du 15 au 17 novembre 1971: